



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

www.cg974.fr

Trésors de biodiversité

Souvent méconnus, les Espaces Naturels Sensibles, répartis dans toute l'île, sont de précieuses reliques de la forêt originelle. Gérés par des professionnels passionnés de nature, sous la responsabilité du Département, ils n'attendent que votre visite.

Cette semaine, partons à la découverte de Cap Blanc, sur les hauteurs de la rivière Langevin, et de Dioré, sur le rempart qui domine la rivière du Mât.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES



Fédération des Pêches

Cap Blanc au fil de l'eau



Fédération des Pêches

Entre Grand-Galet et la plaine des Sables, l'ENS Cap Blanc comprend une forêt humide de basse altitude, ou forêt de Bois de couleurs des Bas, et une forêt de Bois de couleurs des Hauts. Le sentier commence en amont de la cascade de Grand-Galet, au-dessus de la rivière Langevin, dont le cours est souterrain à cet endroit. La partie basse de l'ENS, à partir de 590 mètres d'altitude, compte beaucoup d'espèces exotiques, comme le faux poivrier ou le choka. Quelques espèces indigènes subsistent sur le chemin qui longe la rivière, comme le Bois de rempart, le Bois de joli cœur ou encore le Bois d'osto.

En 2008, le Conseil général confie la gestion du site à la Fédération Départementale des Pêches qui y aménage un parcours de pêche de 1 600 mètres accessible après 30 minutes de marche. Si la rivière est le paradis de la truite arc-en-ciel, la pêche y est strictement encadrée et n'est ouverte qu'aux détenteurs d'un permis. Les abords de la rivière constituent un espace idyllique pour une pause déjeuner. A quelques minutes de là, part un sentier qui mène au pied du piton de Grand Pays, où subsistent des vestiges d'anciennes habitations. Jusqu'en 1975, six familles vivaient encore au cœur de la forêt : des murets en pierre témoignent de leur présence passée. De l'entrée dans l'ENS et jusqu'à ces vestiges, le sentier est praticable par les enfants et il leur faudra 2 heures tout au plus pour effectuer l'aller-retour. Les bons marcheurs peuvent poursuivre l'ascension jusqu'à la plaine des Sables, mais il faudra alors compter 8 heures pour l'atteindre.

L'ENS est ouvert gratuitement au public toute l'année.
Pour s'y rendre, contourner la balance à cannes de Langevin, longer la rivière jusqu'au village de Grand-Galet d'où part le sentier.
Des visites guidées, repas compris, sont organisées sur une demi-journée.
Tarifs adultes : 35 euros ; enfants : 25 euros.

Réservation auprès de la Fédération des Pêches au 02 62 31 50 21.

Le Phasme



GROS PLAN Fédération des Pêches

Pour apercevoir un Phasme dans l'ENS de Cap Blanc, ouvrez bien les yeux ! Ce long insecte phytophage (se nourrissant de végétaux) est en effet le roi du camouflage. Adepte du mimétisme, la chipèque – son nom créole – se confond avec les branches et les brindilles de la forêt. Sa taille peut toutefois être impressionnante. Il existe 5 espèces de Phasme à La Réunion, dont deux sont endémiques de l'île.

Au bon air de Dioré

Le rempart qui domine la rivière du Mât, côté Saint-André, abrite un petit bijou végétal : la forêt de Dioré. Ses 252 hectares, sont couverts en grande partie par une luxuriante végétation de Bois de couleurs de moyenne altitude.

Le Conseil général a confié la gestion du site à l'association Allon Pren' Dioré En Main, qui œuvre depuis à dynamiser un quartier longtemps oublié. « Une vraie richesse naturelle, à seulement 10 minutes du centre-ville de Saint-André, commente David, un des animateurs de l'Espace Naturel Sensible. L'entretien de la forêt, menacée par diverses espèces invasives, et la réfection de la route qui y mène ont facilité l'accès au site, désormais très fréquenté chaque week-end. Il faut dire que la vue sur les gorges de la rivière du Mât et la côte Est est époustouflante !

Des kiosques aménagés entre 420 m et 780 m d'altitude incitent au pique-nique et au changement d'air, dans le respect de la nature. « Nous enlevons progressivement les poubelles pour encourager les promeneurs à redescendre leurs déchets et ne pas attirer les chiens errants », précise Sylvaine Arne, responsable de l'animation. « Nous faisons passer le message aux nombreux scolaires que nous accueillons : la sensibilisation commence par eux ! ». La vigilance est également de mise pour contenir les espèces invasives de la partie basse, autrefois défrichée pour les besoins de l'agriculture.

Une multitude d'oiseaux s'ébat dans les branches des Takamakakas, des Bois de pomme et autres Bois de Corail qui font la richesse du lieu : Zoiseau blanc, Zoiseau lunettes vert ou Zoiseau la vierge... En trois heures de marche, la boucle que forme le sentier de Dioré offre un magnifique concentré de nature originelle. Celle des hauteurs humides de l'Est mérite le détour !

L'ENS de Dioré est ouvert gratuitement au public toute l'année. Pour s'y rendre, suivre les panneaux à partir de la D 48, à Saint-André, en direction de Salazie. Des visites guidées sont organisées.

Tarif : 5 euros, 17 euros avec un repas, en pique-nique sous un kiosque.

Réservation auprès de l'association Allon Pren' Dioré En Main au 0262 97 30 42.



APDEM



APDEM

Le Conseil Général investit 10 millions d'euros pour le patrimoine naturel

Le Conseil général est un acteur incontournable dans la préservation des milieux naturels et exceptionnels de l'île. Chaque année, il consacre 10 millions d'euros à la préservation et valorisation des espèces endémiques, à la lutte contre les espèces invasives, à la réalisation d'aménagements pour l'accueil du public et à la sensibilisation de tous.

Hibiscus boryanus

Parmi la flore de l'ENS de Dioré, *Hibiscus boryanus* se distingue par sa belle floraison rouge orangée. Egalement appelé Mahot bâtard ou Foul-sapate marron, cet arbuste peut atteindre plusieurs mètres de hauteur sous le généreux climat des hauteurs de l'Est. Endémique de La Réunion et de Maurice, il est protégé en raison de sa rareté, mais c'est sans doute le site de Dioré qui abrite le plus grand nombre de spécimens.

GROS PLAN



APDEM

ESPACES
NATURELS
SENSIBLES



Trois mots à connaître

Endémique : une espèce est endémique lorsqu'elle est présente exclusivement dans une région précise et nulle part ailleurs.

Exotique : une espèce est exotique lorsqu'elle a été introduite par l'action de l'Homme.

Indigène : une espèce est qualifiée d'indigène lorsqu'on la trouve aussi ailleurs, mais qu'elle était sur l'île avant l'arrivée de l'Homme.

Se rendre dans un ENS

On prévoit des chaussures de marche, un vêtement contre la pluie, on garde à l'esprit que la cueillette est interdite et pour profiter pleinement de la visite, on n'hésite pas à se faire accompagner d'un guide. Les visites encadrées sont payantes, mais le prix reste symbolique. Pour en savoir plus : le service Préservation des sites et de la biodiversité du Conseil général, tél. 02 62 90 24 00 dennvironnement@cg974.fr ; sur le site du Conseil général, www.cg974.fr, voir la rubrique Environnement



Tous les Vendredis dès 14h retrouvez AIRE DE PIQUE NIQUE

974 TV

Découvrez ou re-découvrez, l'île de La Réunion, à travers ses aires de pique-nique.

La télé du Conseil Général

Télé Kréol

